

Puis voici ce qu'on lit à la page 284:

Il faudra aussi étudier avec non moins de soin la façon dont l'augmentation des dépenses gouvernementales pourra entraver, au détriment de l'ensemble de l'économie, les progrès nécessaires dans les domaines de l'habitation, des exportations et des investissements des entreprises.

Si le gouvernement décide de tenir compte de cette recommandation du Conseil économique et évite de retomber dans les erreurs qui ont causé cette crise, nous serons déjà dans la voie d'une solution à ce problème. Mais, monsieur l'Orateur, pour trouver une solution, il est indispensable de prendre conscience de l'origine de cette situation, et de la mise en garde du Conseil économique, soit de ne pas prendre les mêmes mesures qui entraînent les mêmes problèmes.

On pourrait faire d'autres propositions précises. Le ministre a raison de déclarer quelle est la toute première obligation du gouvernement. A la page 2577 du *hansard* le ministre du Travail déclare:

Comme je viens de l'indiquer, le gouvernement a l'intention de consacrer une grande partie de ses ressources pour répondre aux besoins des groupes à faible revenu et des endroits particulièrement atteints par l'extraordinaire expansion urbaine, afin d'améliorer les conditions de vie dans les régions urbaines.

Je conviens qu'au gouvernement incombe tout d'abord la responsabilité de fournir des logements à ceux qui en ont le plus besoin, et les gens à faible revenu ont pu, je l'admets, bénéficier beaucoup plus des dispositions de la loi nationale sur l'habitation visant la fourniture de maisons. Mais à en juger par les résultats de l'année dernière et de l'année en cours, il demeure que les mesures prévues par la loi n'ont pas été efficaces.

Ainsi, durant toute l'année 1966 seulement 5,676 unités de logement ont été fournies aux termes de la loi. N'oublions pas que le rapport du Sénat sur la gérontologie indiquait qu'il nous fallait présentement 300,000 unités de ce genre. En plus des 5,676 unités qu'ont prévues les autorités préposées aux logements sociaux on en a fourni 1,300 autres en achetant ou en rénovant des propriétés déjà existantes. Pendant le premier semestre de 1967, un total 1,170 unités d'habitation sont allées aux véritables déshérités du palier inférieur.

Sauf erreur, on a reproché au ministre son absence de la Chambre, mais je le félicite d'avoir parcouru le pays pour tenter de convaincre les provinces et les municipalités que ces dispositions de la loi peuvent les aider à résoudre leurs problèmes. Certes, les provinces et les municipalités répugnaient à accepter la proposition, mais le ministre et les provinces ont un peu progressé. Par exemple,

huit provinces ont établi des organismes pour coordonner ces dispositions, dont profiteront ainsi les intéressés. Néanmoins, je répète au ministre que les dispositions elles-mêmes exigent bien des retouches.

Une des difficultés les plus considérables—j'en ai fait l'expérience moi-même—c'est que les municipalités doivent parvenir à financer l'achat des terrains et leur aménagement. J'exhorte donc le ministre à songer à modifier les dispositions de la loi nationale sur l'habitation, à voir plus loin que l'assistance aux municipalités en matière d'égouts. Qu'il les aide à satisfaire leurs besoins en logements publics de diverses autres façons. Je pense que c'est l'un des domaines où les municipalités hésitent le plus à pénétrer.

L'hon. M. Nicholson: Si l'honorable député me permet, ne sait-il pas que la loi actuelle prévoit l'assistance aux municipalités et aux provinces dans l'achat de terres, le groupement des terres en vue de répondre aux besoins futurs?

M. Chatterton: Oui, j'en conviens. C'est en vertu d'un accord avec les provinces. Mais le fait demeure que les municipalités ont peine à fournir les services. Je signale qu'en certains domaines, le gouvernement fédéral n'offre pas d'assistance. En outre, c'est uniquement grâce à un accord fédéral-provincial que l'assistance est accordée pour l'achat des terres.

Un autre secteur de l'habitation qui pourrait être sensiblement amélioré c'est celui des sociétés à dividendes limités. Elles ont été presque inactives l'an dernier et cette année, 300 unités seulement ont été construites. Quoique les capitaux privés soient admis dans ce domaine, je crois qu'il faudrait modifier les dispositions de la loi pour permettre aux capitaux privés d'y avoir un accès avantageux.

Je ne veux pas m'éterniser, monsieur l'Orateur, mais je signale qu'il y a plusieurs propositions excellentes dans le dernier chapitre du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada sous le titre «Implications pour la politique économique». Je me réjouis de constater que dans son discours, jeudi, le ministre a reconnu la nécessité d'une étude approfondie et complète de toute la question de l'urbanisation. Je sais que le discours du Trône en a parlé en mai dernier mais c'était au mois de mai, monsieur l'Orateur. Le ministre invoque les trois élections provinciales en perspective et dit qu'il faudra attendre qu'elles soient finies, mais j'aimerais lui demander pourquoi il n'a pas